

Protocole d'accord relatif à la gestion de l'épargne salariale pour les agents de direction dans les organismes du Régime général de Sécurité sociale

Entre, d'une part,

- l'Union des caisses nationales de sécurité sociale, représentée par sa Directrice, Isabelle Bertin, dûment mandatée à cet effet par le Comité exécutif des directeurs du 13 mars 2024,

et, d'autre part,

- les organisations syndicales soussignées,

il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Les salariés des organismes du Régime général de Sécurité sociale bénéficient d'un plan d'épargne interentreprises (PEI) depuis 2005, prévu par le Protocole d'accord du 21 juin 2017 et d'un plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PER COL-I) depuis 2018, prévu par le Protocole d'accord du 13 juillet 2023, chacun à durée indéterminée.

Les prestations de gestion de l'épargne salariale relèvent de la réglementation applicable en matière de commande publique. A ce titre, le choix de l'opérateur s'inscrit dans le cadre d'une procédure de marché public. Le marché de la gestion de l'épargne salariale est ainsi attribué par décision de la Commission des marchés.

Dans ce cadre, les parties signataires garantissent un suivi global portant sur l'intégralité du dispositif d'épargne salariale et sa gestion, au bénéfice des salariés au sein du Régime général.

Article 1 : Champ d'application

Les dispositions et les annexes du protocole d'accord relatif au gestionnaire en charge de l'épargne salariale dans les organismes du Régime général de Sécurité sociale pour les employés et cadres du 11 avril 2024 sont applicables aux salariés relevant de la convention collective du 18 septembre 2018 des agents de direction du Régime général de Sécurité Sociale.

Article 2 : Dispositions d'application

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée.

Il s'applique à compter du lendemain de son agrément, et jusqu'à la date de fin du marché de la gestion de l'épargne salariale fixée au 30 septembre 2029.


Le présent accord fait l'objet d'un dépôt dans les conditions posées par le Code du travail.





Il pourra être révisé dans les conditions légales posées par le code du travail.

Il entre en application sous réserve de son agrément ministériel prévu par le code de la Sécurité sociale. Il ne vaut en aucun cas engagement unilatéral de la part de l'employeur.

Fait à Montreuil, le 11 avril 2024

Au siège de l'Ucanss
6 rue Elsa Triolet
93100 Montreuil


Isabelle Bertin
Directrice

C.F.D.T.	 ALAIN JOZROLAND SNPDOS CFDT
C.F.E.-C.G.C.	 SNPDOS M. DISPOT
C.F.T.C.	 Benoit VOLCKOFF SNADÉOS
UNSA	 V LEPRINCE UNSA ADOS
C.G.T.-F.O.	

Annexe 1 :
Procès-verbal de transfert collectif des avoirs détenus au sein du plan d'épargne interentreprises et du plan d'épargne retraite collectif interentreprises

	De « AMUNDI LABEL MONETAIRE ESR F »	Vers « NATIXIS ES MONETAIRE I »
	Date du DIC : 15/01/2024	Date du DIC : 01/01/2023 en vigueur à date
Code ISIN ou Code AMF :	990000106019	990000090559
Classification :	Monétaire à valeur Liquidative Variable Standard	Monétaire à valeur Liquidative Variable Standard
SRI :	1	1
Coûts récurrents :	0,20%	0,1%

	De « EPSENS DEFENSIF ISR SOLIDAIRE A »	Vers "SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR I"
	Date du DIC : 29/12/2023	Date du DIC : 09/10/2023 en vigueur à date
Code ISIN ou Code AMF :	FR0010342063	990000116179
Classification :	Non applicable	Non applicable
SRI :	3	3
Coûts récurrents :	0,82%	1,86%

	De « AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR F »	Vers « AVENIR MIXTE SOLIDAIRE »
	Date du DIC : 03/12/2023	Date du DIC : 01/01/2023 en vigueur à date
Code ISIN ou Code AMF :	990000079319	990000084919
Classification :	Non applicable	Non applicable
SRI :	3	3
Coûts récurrents :	0,69%	0,7%

	De « AMUNDI LABEL DYNAMIQUE ESR F »	Vers « IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE I »
	Date du DIC : 20/12/2023	Date du DIC : 01/01/2023 en vigueur à date
Code ISIN ou Code AMF :	990000080759	990000099449
Classification :	Non applicable	Actions Internationales
SRI :	4	4
Coûts récurrents :	0,66%	1,2%

12
 BV
 A
 \$

	De « EPSENS ACTIONS ISR A »	Vers « IMPACT ISR PERFORMANCE I »
	Date du DIC : 01/03/2024	Date du DIC : 29/12/2023 en vigueur à date
Code ISIN ou Code AMF :	990000081859	990000080919
Classification :	Actions de pays de la zone euro	Actions Internationales
SRI :	5	4
Coûts récurrents :	1,28%	0,72%

	De « AMUNDI LABEL ACTIONS EUROLAND ESR F »	Vers « IMPACT ISR PERFORMANCE I »
	Date du DIC : 20/12/2023	Date du DIC : 29/12/2023 en vigueur à date
Code ISIN ou Code AMF :	990000084229	990000080919
Classification :	Actions de pays de la zone euro	Actions Internationales
SRI :	5	4
Coûts récurrents :	0,82%	0,72%

Les épargnants pourront arbitrer tout ou partie de leur épargne entre les différents supports d'investissement du nouveau dispositif d'Épargne Salariale.

FOCUS GESTION PILOTEE

Les avoirs investis dans la gestion pilotée proposée par AMUNDI ESR seront automatiquement transférés au sein de la gestion pilotée « Profil Equilibré » proposée par NATIXIS INTEREPARGNE, conformément à la date de retraite indiquée auprès de AMUNDI ESR.

La présentation de la gestion pilotée cible est présentée en annexe 4 du présent accord.

Les supports de placement « EPSENS DEFENSIF ISR SOLIDAIRE » et « EPSENS ACTIONS ISR » sont gérés par SIENNA GESTION en sa qualité de société de gestion de portefeuille, BNP PARIBAS SA en est le dépositaire et AMUNDI ESR en est le teneur de compte conservateur de parts.

Les supports de placement « AMUNDI LABEL MONETAIRE ESR », « AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR », « AMUNDI LABEL DYNAMIQUE ESR » et « AMUNDI LABEL ACTIONS EUROLAND ESR » sont gérés par AMUNDI ASSET MANAGEMENT en sa qualité de société de gestion de portefeuille, CACEIS Bank en est le dépositaire et AMUNDI ESR en est le teneur de compte conservateur de parts.

Les supports de placement « NATIXIS ES MONETAIRE », « SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR », « AVENIR MIXTE SOLIDAIRE », « IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE » et « IMPACT ISR PERFORMANCE » sont gérés par NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL en sa qualité de société de gestion de portefeuille, CACEIS BANK en est le dépositaire et NATIXIS INTEREPARGNE en est le teneur de compte conservateur de parts.

Les parties ont pris connaissance des caractéristiques des nouveaux supports de placement dont les Documents d'Informations Clés (DIC) sont en annexe du présent document. Les parties ont également été informées des dispositions réglementaires encadrant les opérations

Handwritten initials and signatures in blue ink, including a stylized 'N', 'BV', and other marks.

avisées que les coûts récurrents indiqués dans ce document, extraits des DIC, sont une notion différente et plus large que les frais de gestion indiqués dans les différents règlements / statuts des supports de placement.

** Selon la Circulaire Interministérielle du 14 septembre 2005 relative à l'épargne salariale (Dossier PEE, Fiche 6, IV B), les caractéristiques entre le FCPE d'origine et le FCPE receveur sont identiques dès lors que leurs orientations de gestion sont équivalentes et les frais perçus sont inférieurs ou égaux.*

L'opération de transfert porte sur la totalité des avoirs, disponibles et indisponibles, que chaque porteur de parts détient dans les supports de placement d'origine. Elle sera réalisée sans frais et n'aura pas d'incidence sur la durée de blocage restant éventuellement à courir.

Les sociétés NATIXIS INTEREPARGNE et NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL consentent à ces transferts.

Annexe 2

Critères de choix de placement et documents d'information clés des fonds communs de placement

- « **AVENIR ACTION LONG TERMES** », ce FCPE a pour objectif de gestion de réaliser une croissance à long terme en diversifiant ses investissements à l'échelle mondiale via des OPC (OPCVM ou FIA) investis dans des actions de sociétés cotées et non cotées, sur une durée de placement recommandée d'au moins 8 ans.
- « **SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES** », ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le compartiment « MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND », action M1/D, de la SICAV MIROVA FUNDS, dont l'objectif d'investissement est d'allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des obligations ou des actions émises par des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduisent le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD. Le Compartiment s'attachera à investir dans des sociétés cotées sur des bourses du monde entier, tout en alliant systématiquement des considérations Sociales, Environnementales et de Gouvernance (« ESG ») à une performance financière mesurée par rapport à l'indice MSCI World Net Dividends Reinvested sur la période minimale d'investissement recommandée de 5 ans.
- « **IMPACT ISR PERFORMANCE** », ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument offensive obéissant à des critères socialement responsables. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître IMPACT ES ACTIONS EUROPE, lequel a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle générée par son indice de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé essentiellement en actions. La zone géographique prépondérante est l'Europe.
- « **IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE** », ce placement est investi au travers de son fonds maître Insertion Emplois Dynamique, fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur la durée minimale de placement recommandée, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens et d'investir sur les entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans.
- « **AVENIR MIXTE SOLIDAIRE** », ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée obéissant à des critères solidaires. Ce fonds a pour objectif de surperformer sur le long terme son indicateur de référence. Le fonds est exposé principalement aux marchés d'actions, européennes, américaines, dans une moindre mesure, asiatiques ainsi qu'en produits de taux de la zone euro. Le fonds est par ailleurs investi entre 5 et 10% en titres solidaires.
- « **EXPERTISE ESG EQUILIBRE** », ce FCPE est nourricier du Fonds Natixis ESG Moderate Fund, lequel a pour objectif de gestion l'appréciation du capital en investissant dans des organismes de placement collectif (comme le permet la directive 2009/65/CE1 (la « directive OPCVM ») sélectionnés dans le cadre d'un processus d'investissement comprenant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), sur une période d'investissement recommandée de 5 ans.
- « **SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR** » ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA INVEST EVOLUTIF dont l'objectif de gestion consiste à surperformer l'indice composite : 25% MSCI World NR EUR + 25% MSCI EUROPE NR EUR + 50% Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 years, calculé dividendes réinvestis, sur la durée d'investissement recommandée, tout en protégeant le capital en période défavorable grâce à une gestion

fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

- « **SELECTION DNCA SERENITE PLUS** » ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

- « **NATIXIS ES MONETAIRE** » : L'objectif de ce fonds est d'offrir une rémunération constante proche de celle du marché monétaire au jour le jour. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une grande régularité dans l'évolution de leur valeur de part et la sécurité pour leur épargne. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Fonds non garanti en capital.

Annexe 3
Document d'information préalable

Ce document présente, au titre de l'année écoulée, les informations détaillées de performance et frais de gestion relatives aux FCPE de ce Plan.

Les FCPE ne sont pas garantis et présentent un risque de perte en capital. Ils sont soumis à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances du 01/01/2023 au 31/12/2023				(A)	(B)	(A-B)	(C)	(B+C)	(A-B-C)
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Performance brute de l'actif N-1	Frais courants dont frais rattachés (taux de rétrocessions de commissions)	Performance Nette de l'actif	Frais de gestion du plan ⁽¹⁾	Frais totaux dont frais rattachés (taux de rétrocession de commissions)	Performance finale ⁽²⁾
Fonds actions									
QS0004038475	AVENIR ACTIONS LONG TERME PART I	Natixis Investment Managers International	4	-	-	-	0%	-	-
QS0004034789	IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE (PART I)	Natixis Investment Managers International	4	%	% (dont 0,74%)	12,81%	0%	% (dont 0,74%)	12,81%
QS0004088926	IMPACT ISR PERFORMANCE (PART I)	Natixis Investment Managers International	4	%	% (dont 0,29%)	10,09%	0%	% (dont 0,29%)	10,09%
QS0004036669	SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME (PART I)	Natixis Investment Managers International	4	%	% (dont 0,16%)	-0,05%	0%	% (dont 0,16%)	-0,05%
QS0004036743	SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES (PART I)	Natixis Investment Managers International	4	%	% (dont 1,10%)	13,45%	0%	% (dont 1,10%)	13,45%
Fonds obligations									
QS0004085641	SELECTION DNCA SERENITE PLUS (PART I)	Natixis Investment Managers International	2	%	% (dont 0,19%)	4,49%	0%	% (dont 0,19%)	4,49%
Fonds mixtes									
QS0004089759	AVENIR MIXTE SOLIDAIRE (PART I)	Natixis Investment Managers International	3	%	% (dont 0,33%)	9,24%	0%	% (dont 0,33%)	9,24%
QS0004038103	EXPERTISE ESG EQUILIBRE PART I	Natixis Investment Managers International	3	%	0,98%	10,73%	0%	0,98%	10,73%
QS0004036727	SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR (PART I)	Natixis Investment Managers International	3	%	% (dont 0,08%)	16,48%	0%	% (dont 0,08%)	16,48%
Fonds monétaires									
QS0004033864	NATIXIS ES MONETAIRE (PART I)	Natixis Investment Managers International	1	%	% (dont 0,05%)	3,37%	0%	% (dont 0,05%)	3,37%



Code ISIN ou code AMF : code d'identification du FCPE.

Libellé : nom du FCPE.

Société de gestion : entité agréé et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui gère le FCPE.

Indicateur synthétique de risque (SRI) : indicateur du niveau de risque de l'actif exprimé selon une échelle de 1 à 7 c'est-à-dire du niveau de risque le plus faible au niveau de risque le plus élevé.

Performance brute de l'actif : variation de valeur de l'actif du FCPE au cours du dernier exercice clos avant application des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services.

Frais de gestion de l'actif : frais annuels et exprimés en pourcentage, correspondant aux coûts récurrents autres que les coûts de transactions du portefeuille, perçus par la Société de gestion au titre de la gestion financière, de fonctionnement et autres services.

Performance nette de l'actif : variation de valeur de l'actif du FCPE sur l'année après application des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services (et avant application des frais de gestion du plan d'épargne retraite).

Frais de gestion du plan : frais récurrents du plan, exprimés en pourcentage, incluant notamment les frais de tenue de compte prélevés par le gestionnaire du plan (Teneur de Compte Conservateur de Parts – TCCP).

Frais totaux : frais exprimés en pourcentage constituant la somme des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services prélevés sur l'actif du FCPE et des frais récurrents prélevés sur le plan d'épargne retraite.

Performance finale : variation de valeur de l'actif du FCPE au cours du dernier exercice clos après application des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services de l'actif et des frais de gestion du plan d'épargne retraite.

Taux de rétrocessions de commissions : taux annuel des frais de gestion financière de l'actif du FCPE ayant donné lieu à des rétrocessions de commission au profit des distributeurs et des gestionnaires du plan au cours du dernier exercice clos.

(1) Frais réels

(2) Performance minimum calculée avec le % maximum de frais

Handwritten marks in blue ink: a checkmark, a signature, and the initials "BV" and "H".

Annexe 4

Présentation des options de gestion de gestion pilotée du plan d'épargne retraite collectif interentreprises dans les organismes du Régime général de Sécurité Sociale

Le titulaire peut panacher et arbitrer tout ou partie de son épargne entre les différentes grilles d'allocation proposées par le Plan, et la Gestion Libre à tout moment.

Le titulaire a la possibilité de changer de grille ou d'arbitrer tout ou partie de son épargne entre Gestion Libre et Gestion Pilotée à tout moment.

Le titulaire aura la possibilité de nous transmettre un horizon de placement de ses avoirs différent pour chaque grille proposée par l'Entreprise.

Lors de son premier versement, le titulaire indique la date prévisionnelle de son départ à la retraite. Son épargne sera alors investie en fonction de cet horizon selon une clé de répartition prédéterminée par la grille d'allocation, dont l'objectif est de définir, pour chaque horizon de placement, la proportion de chacune des grandes catégories d'actifs à respecter.

Les sommes versées sont employées en parts ou dix millièmes de parts des différents FCPE constituant la grille d'allocation, selon les modalités déterminées à l'article du Plan relatif à la Gestion Pilotée. La répartition entre FCPE est effectuée en fonction de la grille sélectionnée entre les grandes catégories d'actifs suivantes : actions, obligataires et monétaires. Les versements ultérieurs sont investis selon la clé de répartition correspondant à son horizon de départ à la retraite au moment du versement. Très dynamique dans un premier temps, l'allocation est progressivement sécurisée afin d'obtenir une réduction du risque au fur et à mesure que le salarié se rapproche de la date de son départ à la retraite.

Comment fonctionne une grille ?

Les allocations théoriques correspondant à l'horizon d'investissement évoluant trimestriellement, une réallocation des avoirs du titulaire entre FCPE est donc réalisée, sans frais, trimestriellement afin de désensibiliser progressivement l'épargne. Toutefois, si l'évolution des marchés financiers aboutit à une répartition des investissements réelle très proche de l'allocation théorique conduisant à des arbitrages de très faibles montants, ceux-ci pourront être décalés sur les trimestres suivants.

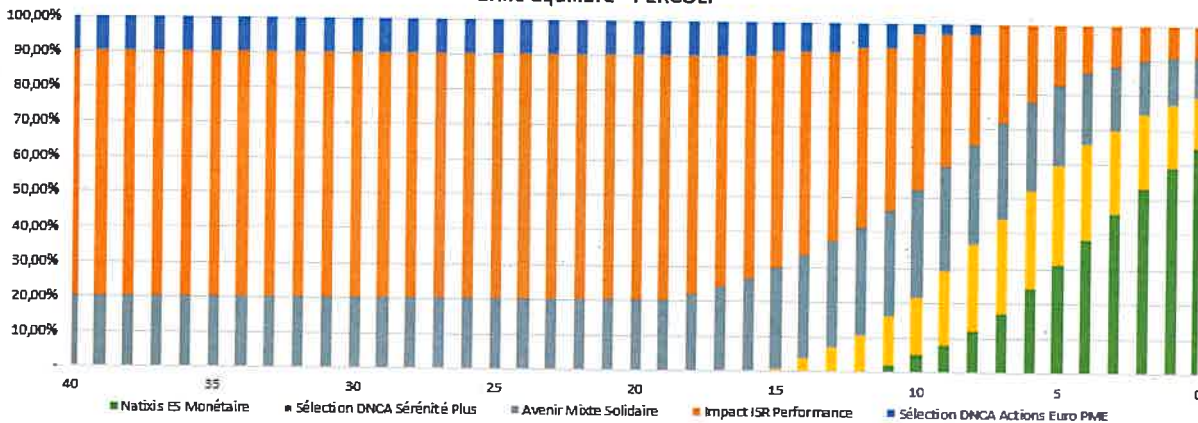
Handwritten notes in blue ink: a checkmark, the letters "BV", and a signature.

GRILLE « HORIZON RETRAITE EQUILIBRE »

Modèle annuel (étant précisé que la grille sera paramétrée en pas trimestriels)

Age	Sélection DNCA Actions Euro PME	Impact ISR Performance	Avenir Mixte Solidaire	Sélection DNCA Sérénité Plus	Natixis ES Monétaire
40	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
39	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
38	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
37	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
36	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
35	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
34	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
33	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
32	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
31	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
30	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
29	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
28	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
27	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
26	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
25	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
24	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
23	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
22	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
21	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
20	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
19	10,00%	70,00%	20,00%	-	-
18	10,00%	68,00%	22,00%	-	-
17	10,00%	66,00%	24,00%	-	-
16	10,00%	63,51%	26,49%	-	-
15	8,50%	61,85%	28,90%	0,75%	-
14	8,50%	58,21%	29,54%	3,75%	-
13	8,50%	54,25%	30,50%	6,75%	-
12	7,00%	51,50%	31,00%	10,50%	-
11	7,00%	46,51%	30,66%	13,83%	2,00%
10	3,00%	44,64%	30,72%	16,64%	5,00%
9	3,00%	38,16%	29,67%	21,17%	8,00%
8	3,00%	31,84%	28,33%	24,83%	12,00%
7	-	28,16%	27,67%	27,17%	17,00%
6	-	22,34%	25,33%	28,33%	24,00%
5	-	17,50%	23,00%	28,50%	31,00%
4	-	13,66%	20,67%	27,67%	38,00%
3	-	12,00%	18,00%	24,00%	46,00%
2	-	10,16%	15,67%	21,17%	53,00%
1	-	9,31%	13,39%	18,30%	59,00%
0	-	9,20%	11,61%	14,19%	65,00%

Grille Equilibre - PERCOLI



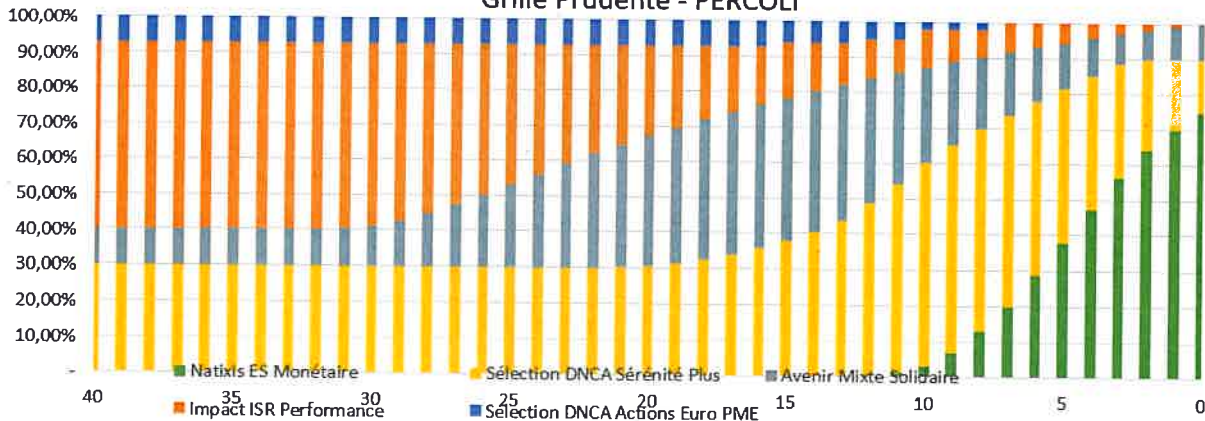
X M BV
AA A

GRILLE « HORIZON RETRAITE PRUDENT » :

Modèle annuel (étant précisé que la grille sera paramétrée en pas trimestriels)

Age	Sélection DNCA Actions Euro PM	Impact ISR Performance	Avenir Mixte Solidaire	Sélection DNCA Sérénité Plus	Natixis ES Monétaire
40	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
39	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
38	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
37	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
36	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
35	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
34	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
33	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
32	7,00%	53,00%	10,00%	30,00%	-
31	7,00%	52,80%	10,20%	30,00%	-
30	7,00%	51,95%	11,05%	30,00%	-
29	7,00%	50,43%	12,57%	30,00%	-
28	7,00%	48,37%	14,63%	30,00%	-
27	7,00%	45,88%	17,12%	30,00%	-
26	7,00%	43,08%	19,92%	30,00%	-
25	7,00%	40,08%	22,92%	30,00%	-
24	7,00%	37,02%	25,98%	30,00%	-
23	7,00%	34,00%	29,00%	30,00%	-
22	7,00%	31,12%	31,88%	30,00%	-
21	7,00%	28,40%	34,42%	30,18%	-
20	7,00%	25,82%	36,45%	30,73%	-
19	7,00%	23,38%	38,11%	31,51%	-
18	7,00%	21,06%	39,40%	32,54%	-
17	7,00%	18,86%	40,27%	33,87%	-
16	7,00%	16,76%	40,65%	35,59%	-
15	5,95%	15,81%	40,49%	37,75%	-
14	5,95%	13,89%	39,73%	40,43%	-
13	5,95%	12,05%	38,30%	43,70%	-
12	4,90%	11,33%	35,33%	48,44%	-
11	4,90%	9,62%	31,30%	53,18%	1,00%
10	2,10%	10,77%	27,13%	57,00%	3,00%
9	2,10%	9,20%	23,51%	58,19%	7,00%
8	2,10%	7,68%	20,47%	56,75%	13,00%
7	-	8,34%	17,83%	53,83%	20,00%
6	-	6,95%	15,43%	48,62%	29,00%
5	-	5,63%	13,10%	43,27%	38,00%
4	-	4,38%	10,66%	37,96%	47,00%
3	-	3,19%	8,41%	32,40%	56,00%
2	-	2,06%	7,94%	26,00%	64,00%
1	-	1,00%	9,00%	20,00%	70,00%
0	-	-	10,00%	15,00%	75,00%

Grille Prudente - PERCOLI



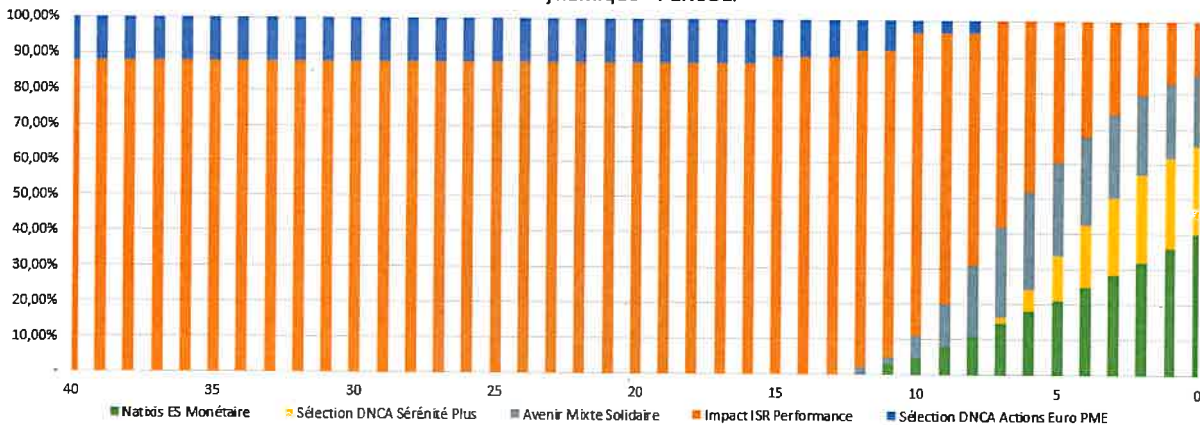
BV

GRILLE « HORIZON RETRAITE DYNAMIQUE » :

Modèle annuel (étant précisé que la grille sera paramétrée en pas trimestriels)

Age	Sélection DNCA Actions Euro PME	Impact ISR Performance	Avenir Mixte Solidaire	Sélection DNCA Sérénité Plus	Natixis ES Monétaire
40	12,00%	88,00%	-	-	-
39	12,00%	88,00%	-	-	-
38	12,00%	88,00%	-	-	-
37	12,00%	88,00%	-	-	-
36	12,00%	88,00%	-	-	-
35	12,00%	88,00%	-	-	-
34	12,00%	88,00%	-	-	-
33	12,00%	88,00%	-	-	-
32	12,00%	88,00%	-	-	-
31	12,00%	88,00%	-	-	-
30	12,00%	88,00%	-	-	-
29	12,00%	88,00%	-	-	-
28	12,00%	88,00%	-	-	-
27	12,00%	88,00%	-	-	-
26	12,00%	88,00%	-	-	-
25	12,00%	88,00%	-	-	-
24	12,00%	88,00%	-	-	-
23	12,00%	88,00%	-	-	-
22	12,00%	88,00%	-	-	-
21	12,00%	88,00%	-	-	-
20	12,00%	88,00%	-	-	-
19	12,00%	88,00%	-	-	-
18	12,00%	88,00%	-	-	-
17	12,00%	88,00%	-	-	-
16	12,00%	88,00%	-	-	-
15	10,20%	89,80%	-	-	-
14	10,20%	89,80%	-	-	-
13	10,20%	89,80%	-	-	-
12	8,40%	89,60%	2,00%	-	-
11	8,40%	86,60%	2,00%	-	3,00%
10	3,60%	85,40%	6,00%	-	5,00%
9	3,60%	76,40%	12,00%	-	8,00%
8	3,60%	65,40%	20,00%	-	11,00%
7	-	58,16%	25,49%	1,81%	14,54%
6	-	48,34%	27,33%	6,33%	18,00%
5	-	39,84%	26,33%	12,83%	21,00%
4	-	32,50%	25,00%	17,50%	25,00%
3	-	25,91%	23,84%	21,69%	28,56%
2	-	20,66%	22,67%	24,67%	32,00%
1	-	17,34%	21,33%	25,33%	36,00%
0	-	15,00%	20,00%	25,00%	40,00%

Grille Dynamique - PERCOLI



Handwritten notes:
 n
 A
 BL
 D